

GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS PUBLIQUES

AGENCE TERRITORIALE ÎLE-DE-FRANCE OUEST

2016



L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

PREMIER GESTIONNAIRE

D'ESPACES NATURELS EN FRANCE

Établissement public, héritier des Eaux et Forêts, créé en 1964, l'Office national des forêts assure la gestion durable des forêts publiques françaises : 10 millions d'hectares de forêts et espaces boisés sont gérés par l'ONF en France métropolitaine et dans les DOM.

Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour des missions suivantes :

- contribuer à l'approvisionnement régulier de la filière bois ;
- offrir une forêt accueillante, en aménageant et sécurisant les espaces naturels ;
- préserver et améliorer la biodiversité des forêts ;
- assurer aux collectivités un service professionnel dans le domaine de l'environnement ;
- agir pour la prévention et gestion des risques naturels.

Carte d'identité de l'agence territoriale Île-de-France Ouest

L'agence dépend de la direction territoriale Île-de-France et Nord-Ouest et fait partie des 50 agences territoriales de l'ONF.

Organisation de l'agence

- 1 direction d'agence
- 5 unités territoriales
- 50 techniciens forestiers sur le terrain
- 30 spécialistes et personnels de soutien
- 20 spécialistes de l'accueil et de l'animation nature

Superficie forestière gérée : 42 309 hectares

- 26 forêts domaniales représentant plus de 33 000 hectares de surface de forêts
- Plus de 133 forêts des collectivités représentant 9 304 hectares (avec les forêts régionales)

Forêts gérées dans 4 départements

78, 91, 92 et 95

Volume de bois délivrés

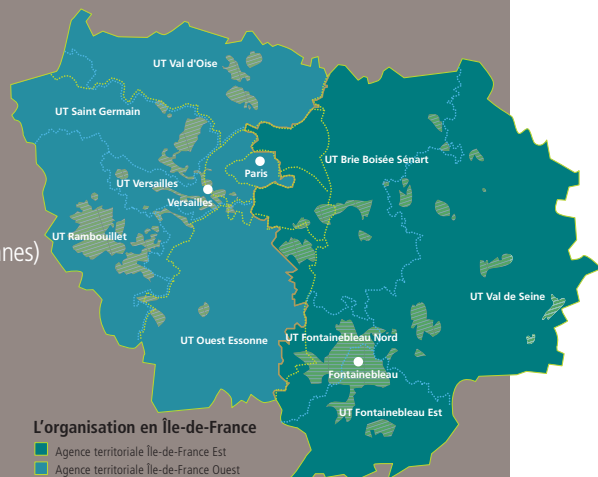
Environ 100 000 m³ par an

Accueil public

- 80 millions de visites par an (forêts franciliennes)
- 3 centres d'initiation à l'environnement
- 62 000 scolaires accueillis

Biodiversité

- 40 % des forêts incluses dans le réseau écologique Natura 2000
- 1 539 hectares de Réserves biologiques intégrales ou dirigées



ACCUEILLIR LES PUBLICS DANS LES FORÊTS TRÈS PRISÉES D'ÎLE-DE-FRANCE

Cette dimension est particulièrement importante dans les forêts d'Île-de-France qui accueillent près de 80 millions de visites par an.

La forêt constitue en effet un espace de loisirs et de ressourcement très apprécié pour une population de plus en plus citadine.

Cette forte demande impose de canaliser les usagers afin de préserver les milieux fragiles.

Schémas d'accueil et aménagements

Pour cela, l'ONF élabore des schémas d'accueil qui formulent une stratégie d'accueil à l'échelle de la forêt.

Les forêts de Rambouillet, Versailles, Fausses-Reposes et Meudon bénéficient de schémas d'accueil permettant d'offrir des aménagements en adéquation avec les besoins des usagers tout en préservant les zones fragiles de la forêt.

L'ONF, avec l'appui de partenaires, facilite l'accès aux forêts par la mise en place d'équipements (tables-bancs), cheminements, signalétique... et en sensibilisant le public à la protection de l'environnement.

Les déchets en forêt

L'ONF a décidé de supprimer les poubelles en forêt car elles amènent des déchets préjudiciables au milieu naturel. Cette politique a permis de réduire de 40 % le tonnage des déchets.

Pour autant, la propreté reste le 1^{er} poste de dépense de l'accueil du public.



Forêt de Montmorency

Des nouveaux aménagements en forêt de Saint-Germain

Les cavaliers vont bénéficier d'un réseau de pistes équestres renouvelé en forêt de Saint-Germain.

Par ailleurs, une réflexion est en cours pour la poursuite de l'aménagement de l'étang du Corra. Ce milieu humide est un site naturel exceptionnel en Île-de-France pour lequel l'ONF doit gérer un juste équilibre entre la préservation du lieu et l'accueil du public.



Espace Rambouillet

Sensibiliser le public aux enjeux de l'environnement, une mission de l'ONF

L'agence de Versailles gère 3 sites d'éducation à l'environnement dans les Yvelines, dédiés aux scolaires, aux centres de loisirs mais aussi pour le grand-public :

- l'Espace Rambouillet (forêt de Rambouillet) - onf.fr/espacerambouillet
- l'École de la Campagne et de la Forêt (forêt de Marly) - [www.onf.fr/tapez école de la campagne](http://www.onf.fr/tapez%20%C3%A9cole%20de%20la%20campagne) ;
- Hamadryade (forêt de Port Royal) - [www.onf.fr/ tapez hamadryade](http://www.onf.fr/tapez%20hamadryade).



Étang du Corra

PRÉSERVER

UNE BIODIVERSITÉ RICHE MAIS EXPOSÉE

Sur le territoire très urbanisé et agricole d'Île-de-France, les forêts domaniales sont des îlots de biodiversité unique.

La protection de l'environnement et des écosystèmes fait partie de l'action des forestiers.

L'ONF protège la forêt de la fréquentation massive du public, d'une grande faune parfois trop importante et de la pression foncière.

Au quotidien, l'ONF participe au maintien de la biodiversité en :

- favorisant le mélange des essences et en maintenant des milieux ouverts et diversifiés ;
- maintenant des îlots de vieux bois, niches écologiques ;
- gérant des réserves biologiques pour étudier, protéger les espèces rares ou menacées ;
- associant scientifiques et naturalistes dans les réflexions ;
- s'insérant dans le réseau européen Natura 2000.

Plusieurs forestiers de l'agence Île-de-France Ouest ont une expertise naturaliste développée au sein des réseaux spécialisés dans la flore, oiseaux, insectes, mammifères, champignons, reptiles, amphibiens.

Les réseaux naturalistes

Les forestiers de l'agence travaillent avec un Comité scientifique depuis 25 ans sur la forêt de Rambouillet et avec un réseau écologique pour les forêts du Val d'Oise et des Yvelines.

Plusieurs plans de gestion des zones humides et des mares ont été mis en place (forêts de l'Isle-Adam, Montmorency et Marly). La gestion des Réserves biologiques dirigées en forêt de Rambouillet est entièrement concertée.



Mare en forêt de Marly



Hôtel à abeilles

RÉCOLTER DU BOIS, UNE NÉCESSITÉ POUR LES FORÊTS DOMANIALES

Le volume de bois s'accroît naturellement en forêt : les arbres grossissent et vieillissent. La récolte de bois est un acte de gestion forestière qui éclaircit, renouvelle les peuplements et sécurise les sentiers de promenade.

La production de bois satisfait également la demande de la société en matériau bois et bois énergie.



Martelage



Coupe de bois



Billes de châtaigniers



Panneau d'information d'une coupe de bois

Les forêts domaniales d'Île-de-France ne sont ni des grands jardins ni des parcs urbains. Pour préserver leur identité et leur pérennité, il est nécessaire de récolter des arbres et de produire du bois, qui est une des trois fonctions d'une forêt.

Cependant dans le contexte particulier des forêts périurbaines, l'ONF mène depuis 2012 une réflexion sur la gestion spécifique de ces forêts.

Renouveler les peuplements, préparer la forêt de demain...

Les forêts domaniales d'Île-de-France sont belles mais fragilisées : elles sont vieillissantes et présentent de sérieux signes de dépérissement qui nécessitent un effort de renouvellement. Elles sont parfois denses : les arbres serrés se développent mal et sont plus fragiles face aux tempêtes ou sécheresses.

Les coupes de bois sont programmées conformément à l'aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt qui guide le gestionnaire dans les domaines de la sylviculture, paysage, accueil, cynégétique, biodiversité et foncier. Ce document est approuvé par arrêté ministériel.

Parallèlement aux coupes, des travaux forestiers sont mis en œuvre : préparation des sols, dégagements contre la végétation concurrente, plantations, protection contre les grands animaux...

Développer le bois « façonné »

Pour mieux prendre en compte les demandes sociales liées à l'impact des coupes, l'ONF développe son intervention en bois « façonné » en prenant en charge directement l'exploitation forestière : ce mode de récolte permet de mieux respecter le calendrier de réalisation, la remise en état des chemins.

Le bois « façonné » à l'agence territoriale Île-de-France Ouest

Le bois « façonné » représente la moitié de la récolte de bois.

Informez, communiquez pour mieux comprendre les actes de gestion forestière

En situation périurbaine, l'ONF porte une attention particulière à l'insertion paysagère des coupes, à la qualité des chantiers et à l'information au public. Des communiqués sont rédigés, des panneaux d'informations sont positionnés en forêt, des sites internet spécifiques aux forêts sont élaborés, des réunions de présentation sont planifiées pour informer et expliquer les actions de l'ONF.

La gouvernance au cœur des préoccupations


Depuis plusieurs années, l'ONF s'attache à présenter ses actions aux collectivités et associations par le biais de comités de forêt. Ces réunions expliquent les actions de l'ONF et permettent de recueillir les avis et répondre aux questions.

Une dizaine de comités de forêt sont organisés par l'agence chaque année.



Agence territoriale Île-de-France Ouest
27, rue Édouard Charton
78000 Versailles
Juin 2016
Photos © Didier Dutour/ONF ; Yves Lacôte
Réalisation et impression : Imprimerie ONF Fontainebleau

L'ONF est certifié ISO 9001 et ISO 14001 pour ses activités de gestion durable des forêts

 **PEFC** 10-4-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org



www.onf.fr